



## Annulation d'une commande pour depassement de date de livraison

Par **romu88**, le **02/11/2009** à **16:08**

Bonjour,

suite a une commande faite sur une foire nous avons decidé d'annuler la vente pour delai de livraison depassée.

Et maintenant, le vendeur nous dit que c'est la date de pose qu'il faut prendre en compte.

L'achat effectué etait un chauffage par aérothermie d'une valeur de 14000 euros et nous avons remis un cheque de 4500 euros non encaissé. La totalité de la somme devant etre payé a credit (nous n'avons aucune nouvelle de se credit) et il n'est pas mentionné sur le bon de commande.

Le vendeur est il vraiment dans son droit sachant que la date de pose etait prevue pour le 30/10/09.

Que doit on faire?